

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT  
N°24-04-03**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 3 avril 2024

Date de la convocation  
26 mars 2024**L'an deux mil vingt quatre  
et le trois avril**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

**Présents :**

M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, Adjoint ;  
Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués ;  
Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, Conseillers Municipaux ;

**Absents excusés avec pouvoir :**

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER  
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES  
Mme Arlette CHAPPELLON qui a donné pouvoir à M. André MOLLE  
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY  
Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER.  
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Odile PRADIER.  
M Christophe PIOT qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET.

**Absents excusés sans pouvoir**

Anne VINSON

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Vote des taux d'imposition 2024 des taxes directes locales**

Monsieur Le Maire fait état de l'augmentation de 3.90 % des bases fiscales prévue dans la loi de finances 2024.

Monsieur Le Maire rappelle également le contexte économique inflationniste de ce début d'année. Ainsi, malgré le haut niveau d'investissement prévu pour l'année à venir, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de maintenir les mêmes taux que ceux votés en 2023.

**AR Prefecture**043-214302051-20240403-24\_04\_03TAUX-DE  
Reçu le 12/04/2024

.../...

---

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés

**DECIDE DE MAINTENIR** pour l'année 2024 les mêmes taux d'imposition que pour l'année 2023, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,40 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84,11 %
- Taxe d'habitation : 13,09 %

**DE DONNER** pouvoir à Monsieur Le Maire de signer l'état 1259 pour l'année 2024 et de le transmettre à Monsieur Le Sous-Préfet d'Yssingaux

---

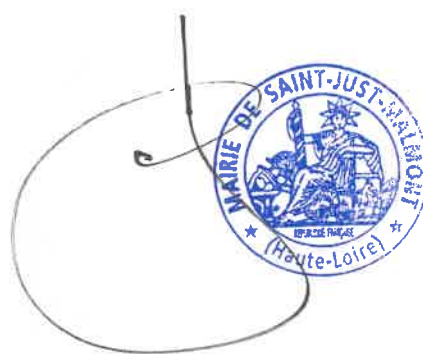
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdit

Certifié exécutoire au retour de la Préfecture le, 12 AVR. 2024

Le secrétaire de séance,  
D.Chaudier

Le Maire,  
F.Girodet



**AR Prefecture**

043-214302051-20240403-24\_04\_03TAUX-DE  
Reçu le 12/04/2024